



COMMISSION DES CALENDRIERS

Procès-Verbal n° 8

Réunion du :	Jeudi 13 Octobre 2022
Présidence :	M. Laurent OZENDA
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Présents :	MM. Jean Pierre ROSITO - Jean Claude SIMION

ORDRE DU JOUR

- Pris connaissance des P.V de la ligue et District
- Correspondances
- Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 22 et 23 octobre 2022

CORRESPONDANCES

CARNOULES : Après vérification, l'amende financière de 18 euros est maintenue. Feuille arrivée hors délai. Les feuilles doivent être transmises le mercredi 12h (art. 53 des R.S. du District).

UA VALETTE : Après vérification, l'amende financière de 18 euros est annulée en Féminines seniors à 8 poule D2 (54815.1).

SOLLIES FARLEDE : Après vérification, l'amende financière de 18 euros est annulée U15 D1 (51472.1).

FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Amendes financières de 18 € Week-end du 22 et 23 octobre 2022

ST CYR : D2 poule A (50766.1) – U19 D1 – U12 Excellence Poule B

TREMLIN TOULON : D2 Poule A (50770.1)

ST MAXIMIN : U19 D1 (54873.1)

CAMPS : U15 D3 poule B (53858.1) – U12 Honneur Poule A

AC BERTHE : U13 Pré Excellence Poule B (53389.1) – U12 Excellence Poule A – U12 Pré Excellence Poule C

BESSE : U13 Honneur Poule A (53006.1) – CRIT U13 F poule B

ASC LE LAS : U12 Excellence Poule B (53136.1)

AS ARCOISE : U12 Pré Excellence Poule A (53640.1)

FC LE MUY : U12 Pré Excellence Poule B (53223.1) - U12 Honneur Poule A

PIVOTTE SERINETTE : U12 Honneur Poule B (53822.1)

TOULON ELITE FUTSAL : U15 Féminines à 8 (54384.1)



CLUB AYANT CONVOQUE LE SAMEDI UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE LE DIMANCHE

Adresser une nouvelle convocation pour le dimanche au club et au District

JOURNEE DU 22 OCTOBRE 2022

ST MANDRIER : U17 D1 contre LE PRADET (51392.1)

Prochaine réunion
Jeudi 20 Octobre 2022

Le Président : Laurent OZENDA
Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ
Le Secrétaire : Jacky VAN DRIESCHE